

## Annexe A1

### Définition des Entreprises bénéficiaires

Toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique (entreprises individuelles, sociétés de personnes et de capitaux, *associations ayant un but économique, coopératives et groupements d'entreprises*) remplissant les conditions suivantes :

- Justifier d'une situation financière saine (ne pas correspondre à la notion communautaire d'entreprises en difficulté)
- Etre en règle vis à vis de ses obligations fiscales et sociales
- Répondre à la définition communautaire de la PME